

Le harcèlement sexuel dans l'espace public: De l'indifférence à l'intolérance au risque de criminalisation

par Margot GOBLET* et Fabienne GLOWACZ*

Summary

Frequently viewed as benign gestures or awkward attempts of seduction, until few street harassment had been ignored by scientific literature as well as by politic and mediatic scene. In July 2012, Sophie Peeters' report "Femme de la rue" is broadcasted. Highlighting ordinary sexism on the street, this story affects public opinion, arouses an important mediatic and politic mobilization in Belgium and results in the adoption of a law condemning sexist discrimination in public space. In France, the case Weinstein and the phenomenon #Balancetonporc generate multiple disclosures. Thousands of women share their stories on social networks and protests calling to fight against harassment and sexual assaults emerge. Following which, included in the plan against violence on women, the French government submits a proposal of creation of an offence of sexist contempt, targeting street harassment. In recent years similar actions have spread in Europe and all over the world. Rising awareness, disclosures with domino effect, indignation on the part of public opinion, claims and penalization; sexual harassment in public space is more than ever in the news. Notwithstanding issues regarding gender equity and access to public space, despite the ethical concerns raised by proposals of penal qualification and although many persons are exposed every day to sexual harassment in public space, few researches has addressed this topic thus far. Using self-administrated questionnaires on a large scale, our study aims to underscore specificities of sexual harassment in public space in terms of frequency, contextual features, protagonists' attributes but also in terms of associated attitudes. Results provide information about means of expression and suggest promising areas for prevention.

Keywords: sexual harassment, public space, gender equity, tolerance

Mots-clés: harcèlement sexuel, espace public, égalité homme-femme, attitudes

Introduction

De la difficulté de donner un nom

Par le simple fait d'être nommé, l'objet de recherche devient mesurable, quantifiable, et éventuellement modifiable. La littérature scientifique (Kissling, 1991; Vera-Gray, 2016) met en évidence la difficulté de mettre en mots l'ensemble des réalités que recouvre le concept de harcèlement sexuel dans les lieux publics, réalités faisant pourtant partie du quotidien de nombre de personnes, et surtout de femmes (Fairchild, 2010; Fairchild et Rudman, 2008). L'absence de définition exhaustive et univoque, mais également la nature même du harcèlement sexuel dans les lieux publics, survenant principalement entre inconnus au cours de rencontres brèves et fugitives, généralement de moindre gravité que d'autres types de violences sexuelles, permettent de comprendre la banalisation de ce phéno-

* Service Psychologie clinique de la délinquance- Unité de recherche ARCh, Université de Liège.

mène, et le fait qu'il n'ait que rarement été abordé par la littérature scientifique, contrairement au harcèlement sexuel survenant sur le lieu de travail ou dans le contexte scolaire.

En effet, le harcèlement sexuel est généralement conceptualisé selon trois dimensions: le sexisme, les attentions sexuelles non désirées, et la coercition sexuelle (Fitzgerald, Gelfand et Drasgow, 1995). Les critères de répétition et de sévérité, ce dernier élément étant soumis à la subjectivité de chacun en fonction de la nature sexuelle plus ou moins explicite de l'incident considéré, sont fréquemment considérés inhérents à cette définition. Or, il apparaît que les manifestations de harcèlement sexuel survenant dans les espaces publics ne correspondent pas à ces critères (Kissling, 1991), en ce qu'il s'agit généralement de rencontres fugitives prenant place entre des individus qui n'ont pas de lien préalable, si ce n'est leur présence simultanée dans l'espace public, et qui ne seront probablement plus amenées à se revoir. Ces comportements sont généralement implicites et peu coercitifs, s'exprimant par exemple sous forme de regards appuyés ou de sifflements, ce qui participe à leur banalisation.

La notion d'intrusion propose une perspective intéressante. Selon Bowman (1993), le harcèlement sexuel dans les lieux publics concernerait l'ensemble des incidents au cours desquels un ou plusieurs hommes inconnus accostent une ou plusieurs femmes dans un espace public, qu'il s'agisse d'un événement unique ou répété dans le temps. Cet incident constitue une intrusion, verbale ou non-verbale, qui est indésirable et est explicitement ou implicitement de nature sexuelle. Cette intrusion n'est pas de nature publique mais s'adresse à une personne en particulier. Elle constitue une intrusion dans l'espace physique et/ou psychique de l'individu. Elle est dégradante, déshumanisante, humiliante ou menaçante. Plus que la nature objective de l'acte posé, c'est la valence que lui attribue la personne qui en est victime qui en fait une forme de harcèlement. Cette définition présente l'avantage de proposer de nouveaux critères de définition, à savoir la nature de la relation entre les protagonistes et le lieu de survenue. Cependant, ce phénomène gagnerait à être abordé sous différents angles, notamment lorsque ces incidents surviennent entre personnes du même sexe ou sont exercés par des femmes.

En raison de la difficulté de définir de façon exhaustive l'ensemble des comportements tenant du harcèlement sexuel dans les lieux publics, mais aussi de la banalisation de ce phénomène, les études portant sur le harcèlement sexuel dans les lieux publics sont relativement rares (Fairchild, 2010; Vera-Gray, 2016). De même, le harcèlement sexuel survenant dans l'espace public avait jusqu'il y a peu été largement ignoré par la scène politique et médiatique, aussi bien que de la sphère législative.

«Femme de la rue»: Le cas de la Belgique

Le 26 juillet 2012 est pourtant diffusé en Belgique le documentaire «Femme de la rue», de Sophie Peeters, traitant des agressions verbales à caractère sexiste en région Bruxelloise, ce qui lève le voile sur les violences psychologiques et physiques auxquelles sont exposées les femmes dans l'espace public (Charruau,

2015) et donne lieu à de vives réactions de l'opinion publique. A cet emballement médiatique est apportée une réponse juridique. Dans les jours suivant la diffusion du documentaire de Sophie Peeters, l'administration communale et le parquet de Bruxelles mettent en place des amendes administratives applicables à toute personne importunant une femme dans la rue. Dans la foulée est adoptée une loi pénalisant le sexisme dans l'espace public, ayant pour objet «*tout geste ou comportement qui (...) a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité*» (Article 2 de la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, publiée le 24 juin 2014 au Moniteur Belge).

Dans la continuité des initiatives visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public en Belgique, ce 28 février 2018, Le Parlement Wallon a approuvé une résolution visant à renforcer la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun, proposant notamment l'installation d'une application smartphone permettant de dénoncer les comportements de harcèlement sexuel, de passer un appel d'urgence et de demander si nécessaire l'arrêt du moyen de transport. Des campagnes de sensibilisation, notamment au niveau de l'information sur les procédures ou l'implication des témoins, une médiatisation plus importante des lois existantes et formation pour les chauffeurs font également partie des objectifs de cette résolution.

Cette loi luttant contre le sexisme dans l'espace public et les mesures prises dans son sillage représentent la première initiative en Europe de légiférer contre le harcèlement de rue. Cette proposition de criminalisation inédite est porteuse d'une importante charge symbolique dans la lutte contre le sexisme. Cependant, elle fut l'objet de vives critiques (Charruau, 2015). Le harcèlement sexuel dans l'espace public est un phénomène encore mal connu, mal compris et dont les propositions de criminalisation furent principalement portées par les réactions virulentes de l'opinion publique. De nombreuses questions restent en suspens; qu'en est-il des taux de prévalence réels? Qui y est exposé? Quelles représentations véhiculent ces incidents? Dans quelle mesure s'inscrivent-ils dans le spectre les violences liées au genre? Autant d'interrogations qu'il est nécessaire d'éclaircir afin d'adapter la prévention et la répression du harcèlement sexuel dans l'espace public.

Objectifs de la recherche

Notre étude a pour objectif de fournir certains éléments de précision et de compréhension concernant le harcèlement sexuel dans l'espace public, en termes de caractéristiques personnelles des personnes y étant exposées, mais aussi de caractéristiques contextuelles. Exposition au harcèlement sexuel dans l'espace public, in-tolérance (indifférence?) par rapport au harcèlement sexuel et adhésion aux identités, stéréotypes et rôles de genre dits traditionnels sont mis en perspective. L'adoption d'une perspective «genre» permet l'enrichissement de l'appréhension des dynamiques se jouant dans de tels contextes.

Méthodologie

Les données ont été collectées au moyen d'une enquête auto-administrée en ligne, diffusée au cours des mois de mars et avril 2017. L'échantillon comporte 517 participants (dont 82,59 % de femmes) âgés de 18 à 35 ans. Les analyses statistiques ont été effectuées au moyen du logiciel Statistica 13.

Description du protocole

Données socio-démographiques: Les différentes mesures prises comprennent une estimation du niveau socio-économique des participants, des indicateurs de leur situation familiale, ainsi que des précisions sur leur orientation sexuelle ainsi qu'une évaluation du temps de présence dans l'espace publics.

Adhésion aux identités et stéréotypes de genre dits traditionnels: Nous avons employé la version française et abrégée de l'inventaire des rôles liés au sexe de Bem (1974), initialement Bem Sex Roles Inventory, mise au point par Fontayne, Sarrazin & Famose (2000). Cet inventaire comporte une sous-échelle de «Masculinité» (fonction des composantes «Leadership» et «Athlétisme», de Cronbach:0,84) et une sous-échelle de «Féminité» (fonction des composantes «Tendresse» et «Sensibilité à autrui», de Cronbach:0,88). La méthode du partage par la médiane permet d'identifier quatre profils d'identité de genre; Masculin, Féminin, Androgyne ou Indifférencié. Cette typologie laisse entendre qu'un individu peut être exclusivement masculin, exclusivement féminin, les deux ou aucun des deux, en regard des valeurs et rôles de genre traditionnels en Occident.

Attitudes envers le harcèlement sexuel: La Sexual Harassment Attitudes Scale (Mazer et Percival, 1989, de Cronbach .79) évalue la tolérance et l'acceptation du harcèlement sexuel au moyen d'un score brut, de 0 à 95, les scores les plus élevés traduisant une attitude plus permissive à ce sujet.

Exposition au harcèlement sexuel dans l'espace public: Le Sexual Experiences Questionnaire (Fitzgerald, Gelfand et Drasgow, 1995), tel qu'adapté par Fairchild et Rudman (2008) permet de recenser les différentes occurrences d'incidents de harcèlement sexuel dans l'espace public. Pour chacun des six items sélectionnés sur base de cet outil doit être indiqué la fréquence d'exposition, si exposition il y a eu au cours de l'année écoulée, le sexe et le nombre d'auteurs, le contexte de survenue (*i.e.* dans la rue, dans les transports en commun, etc) ainsi qu'un indicateur de l'impact émotionnel de l'expérience, en termes de malaise, de danger perçu et de répercussions néfastes à long terme. Un item tenant lieu d'item-critère a été ajouté par nos soins «Avez-vous déjà été harcelé sexuellement par une personne que vous ne connaissiez pas dans l'espace public?».

Résultats

Exposition au harcèlement sexuel dans l'espace public

79,88 % de notre échantillon rapporte avoir été confronté à au moins l'une des six manifestations de harcèlement sexuel dans l'espace public considérées

dans la présente étude. Il apparaît cependant que les scores obtenus au Sexual Experiences Questionnaire sont relativement faibles ($\mu=3,088$, $\sigma=2,849$, minimum=0, maximum:14, cette échelle permettant l'obtention de scores compris entre 0 et 30). Ces données semblent indiquer que, si huit sujets sur dix ont été confrontés au harcèlement sexuel dans l'espace public, ces incidents ne se produisent pas de manière intensive et répétée.

D'autre part, parmi les sujets rapportant avoir été confrontés à au moins un incident de harcèlement sexuel dans l'espace public, seuls 29,53 % (41,59 % dans l'échantillon global) dit avoir été victime de harcèlement sexuel au cours de la temporalité considérée. Cette discordance peut être interprétée comme l'expression de la banalisation de tels incidents, non reconnus comme relevant du harcèlement sexuel. Il existe manifestement un écart entre vécu expérimentiel et définition de ce concept, entre perçu et vécu.

Il apparaît que les femmes sont les premières concernées par le harcèlement sexuel dans l'espace public (Fairchild et Rudman, 2008; Meza-de-Luna et Garcia-Falconi, 2015; Swim, Hyers, Cohen et Ferguson; 2001). Bien que notre échantillon soit presque exclusivement féminin, nos données semblent aller en ce sens, les participantes féminines ($\mu=3,48$) rapportant des scores significativement plus élevés au Sexual Experience Questionnaire que leurs homologues masculins ($\mu=1,19$; Approx. t de Satterthwaite=9,319 et $p<0,000$).

D'autre part, il semblerait que les sujets les plus jeunes, et particulièrement les 18-20 ans, soient plus fréquemment et plus intensément exposés au harcèlement sexuel dans l'espace public ($\mu=3,808$ et $\sigma=3,082$, contre $\mu=2,057$ et $\sigma=2,400$ pour les sujets âgés de 31 à 35 ans, $R^2=0,026$, $F=4,514$ et $p=0,003$), ce qui soulève la question de la vulnérabilité de ces populations.

Enfin, il apparaît que les sujets résidant en zone urbaine ($\mu=3,52$) soient plus fréquemment concernés par le harcèlement sexuel dans l'espace public que les sujets vivant en zone rurale, dans de petites villes ou des villages ($\mu=2,75$), ce qui donne certaines indications quant à l'orientation des campagnes de prévention.

Acceptation et tolérance du harcèlement sexuel

De manière globale, nos données vont dans le sens d'une intolérance au harcèlement sexuel. La moyenne obtenue à la Sexual Harassment Attitudes Scale est de 37,73 ($\sigma=9,007$, minimum: 19, maximum:77), cette échelle permettant d'obtenir des scores compris entre 0 et 95.

Nos analyses mettent en évidence une corrélation significative entre fréquence d'exposition au harcèlement sexuel dans l'espace public et tolérance aux phénomènes de harcèlement sexuel en général ($r=-1,147$ et $p=0,14$).

Le genre apporte également certains éléments à l'analyse. En effet, les participants de sexe masculin et féminin tolèrent et appréhendent le harcèlement sexuel de manière différente (Approx. t de Satterthwaite=-4.993, $p<,000$), les hommes apparaissant plus permissifs envers ce type de comportements ($\mu=42,533$, $\sigma=10,342$) que les femmes ($\mu=36,726$, $\sigma=8,369$). Il existe une corrélation entre adhésion aux identités de genre, et notamment aux profils exclusi-

vement masculins et féminins et tolérance du harcèlement sexuel ($r=,1970$, $p=,003$), la distinction entre les différents profils étant d'autant plus marquée entre les femmes «féminines» et les hommes «masculins».

Enfin, étant donné la différence manifeste entre harcèlement sexuel dans l'espace public vécu, tel que mesure par les items du Sexual Experiences Questionnaire, et perception d'en avoir été victime, une analyse complémentaire a été menée concernant cette donnée. S'être senti victime de harcèlement sexuel dans l'espace public prédit une acceptation moindre du harcèlement sexuel de manière générale ($R^2=0,085$, $F=15,981$ et $p<,000$). Les participants qui déclarent n'avoir jamais été harcelés dans les lieux publics sont plus tolérants envers le harcèlement sexuel, à l'opposé de ceux qui déclarent l'avoir été plusieurs fois et de manière répétée. Plus que l'exposition effective en termes strictement comportementaux (R^2 de $0,012$), il semblerait que l'identification à ce statut de «victime» et la reconnaissance des expériences comme relevant du harcèlement sexuel participent à moduler les attitudes envers les comportements harcelants.

Discussion

L'une des interrogations que suscite la présente recherche est la surreprésentation du sexe féminin; 82,59 % de nos répondants sont des femmes. Nos résultats confirment par ailleurs les données issues de la littérature scientifique, posant les femmes comme principales victimes du harcèlement sexuel dans l'espace public, inscrivant ce phénomène dans le spectre des violences sexuelles genrées. Dès lors se pose cette question; le harcèlement sexuel dans l'espace public est-il une problématique exclusivement féminine?

L'analyse genrée de ces interactions apporte certains éléments de réponse. En accord avec les stéréotypes de genre traditionnellement véhiculés par la société Occidentale, il est attendu des hommes un intérêt plus prononcé pour la sexualité, une disponibilité et une agentivité plus importantes à cet égard (Denov, 2003; Gagnon et Simon, 1973; Wiederman, 2005). Ainsi, l'homme est celui qui initie l'approche et sollicite les faveurs de la femme, celle-ci disposant de la possibilité d'accepter ou de rejeter ces avances. L'adhésion à ces valeurs entre en contradiction avec le statut de victime de violence sexuelle, quelle qu'elle soit, et peut sous-tendre une tolérance plus importante au harcèlement sexuel dans l'espace public. Ces théories sont soutenues par nos analyses; d'une part par les liens entre adoption des identités et rôles de genre masculins et féminins et tolérance envers le harcèlement sexuel, d'autre part par la variable «sexe» et la permissivité plus importante des hommes envers ce type de comportements.

De plus, le harcèlement sexuel dans l'espace public est rarement identifié comme tel (Fairchild, 2010; Fairchild et Rudman, 2008), donnée que mettent en exergue nos résultats et notamment la disparité importante entre l'occurrence des incidents de harcèlement sexuel dans l'espace public rapportés et la

reconnaissance d'un statut de victime, que traduit la réponse positive à l'item «Avez-vous déjà été harcelé sexuellement par une personne que vous ne connaissiez pas dans l'espace public?». Plus que l'exposition au harcèlement sexuel dans l'espace public en termes strictement comportementaux, l'identification et la reconnaissance de ces victimisations module les attitudes et perceptions des comportements de harcèlement sexuel au sens large.

Ces éléments doivent être mis en lien avec le contexte social actuel, et notamment la polémique suscitée par l'affaire Weinstein. En octobre 2017, le New York Times et le New Yorker relaient plusieurs accusations de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol à l'encontre de Harvey Weinstein, producteur de cinéma renommé. Par la suite, de nombreuses autres personnalités féminines de l'industrie du cinéma accusent Weinstein de faits similaires. Manifestations, mobilisations sur les réseaux sociaux, propagation du hashtag #BalanceTonPorc et de son homologue, #MeeToo; les accusations d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel se multiplient. L'ampleur de ce «délathon», terme que nous empruntons à la journaliste Elisabeth Lévy, suscite des réactions vives et contrastées, notamment en raison de la crainte d'une polarisation des relations hommes-femmes et de l'instauration d'un climat de suspicion et de réserves concernant caractère public de ces révélations. Quoiqu'il en soit, ces différents événements ont contribué à mettre en lumière l'ampleur de la victimisation de violences sexuelles. Selon la sociologue Irène Théry, «*la honte a changé de camp*». Le documentaire «Femme de la rue» de Sophie Peeters s'inscrit dans cette même perspective, à l'échelle plus réduite du territoire belge. L'importante mobilisation du grand public suite à ces événements pose la question de l'influence d'une exposition indirecte, et notamment médiatique, sur l'in-différence, l'in-tolérance au harcèlement sexuel.

Suite à ces mouvements, des initiatives relatives à la prévention et à la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace public sont apparues en différents endroits du globe. En Belgique, la loi du 22 mai 2014 incrimine d'ores et déjà le sexisme dans l'espace public. Cependant, apparaît qu'en 2015, seules trois plaintes avaient été enregistrées sous ce chef. La première et unique condamnation survint ce 6 mars 2018. Tant la définition que la mise en application de cette loi suscitent des critiques (Charruau, 2015). En effet, la reconnaissance du harcèlement sexuel dans l'espace public étant soumise à la subjectivité et au seuil de tolérance de chacun, mais également à des facteurs sociaux, culturels et contextuels, l'établissement d'une définition légale univoque et exhaustive est une question épineuse. La difficulté d'apporter les preuves de l'infraction mais aussi et surtout la banalisation de ces incidents incitent à dénoncer via les réseaux sociaux, plutôt que dans les commissariats de police.

Des initiatives relatives à la prévention et à la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace public sont apparues en différents endroits du globe. Sont également apparues les premières propositions de criminalisation, dont la loi belge du 22 mai 2014 ou encore la proposition de création du délit d'outrage sexiste avancée en France en novembre 2017 sont emblématiques. Au-delà de critiques de fond et de forme (Charruau, 2015), la criminalisation du harcèle-

ment sexuel dans l'espace public pose des questions éthiques. Comment préserver la liberté de mouvement et d'expression tout en garantissant à chacun un accès libre et sécurisé à l'espace public? Si l'indifférence législative en matière de harcèlement sexuel semble avoir été dépassée, c'est désormais cette question qui devra guider les propositions ultérieures.

Bibliographie

- Bem, S. (1974). The measurement of psychological androgyny. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 42*, 155-162. Doi: 10.1037/h0036215.
- Bowman, C. (1993). Street harassment and the informal ghettoization of women. *Harvard Law Review, 106*(3), 517-580. Doi: 10.2307/1341656.
- Charruau, J. (2015). Une loi contre le sexisme? Étude de l'initiative belge. *La Revue des droits de l'homme, 7*. Doi: 10.4000/revdh.1130.
- Denov, M. (2003). The myth of innocence: Sexual scripts and the recognition of child sexual abuse by female perpetrators. *Journal of sex research, 40*(3), 303-314. Doi: 10.1080/00224490309552195.
- Fairchild, K. (2010). Context effects on women's perceptions of stranger harassment. *Sexuality & Culture, 14*, 91-216. Doi: 10.1007/s12119-010-9070-1.
- Fairchild, K., & Rudman, L. (2008). Everyday stranger harassment and women's objectification. *Social Justice Research, 21*(3), 338-357. Doi: 10.1007/s11211-008-0073-0.
- Fitzgerald, L., Gelfand, M., & Drasgow, F. (1995). Measuring sexual harassment: Theoretical and psychometric advances. *Basic and Applied Social Psychology, 17*(4), 425-445. doi: 10.1207/s15324834basps1704_2.
- Fontayne, P., Sarrazin, P., Famose J.-P. (2000). The Bem Sex-Role inventory: Validation of a short version for French teenagers. *European Review of Applied Psychology / Revue Européenne de Psychologie Appliquée, 50* (4), 405-416. Doi: <hal-00387229>.
- Gagnon, J. H., & Simon, W. (1973). *Sexual conduct: The social sources of human sexuality*. Chicago: Aldine.
- Kissling, E. (1991). Street harassment: The language of sexual terrorism. *Discourse Society, 2*(4), 451-460. doi: 10.1177/0957926591002004006.
- Mazer, D., & Percival, E. (1989). Ideology or experience? The relationships among perceptions, attitudes, and experiences of sexual harassment in university students. *Sex Roles, 20* (3), 135-147. Doi: 10.1007/BF00287987.
- Meza-de-Luna, M.-E., & Garcia-Falconi, S. (2015). Adolescent street harassment in Querétaro, Mexico. *Journal of Women and Social Work, 30* (2), 158-169. Doi: 10.1177/0886109914541117.
- Swim, J., Hyers, L., Cohen, L., & Ferguson, M. (2001). Everyday sexism: Evidence for its incidence, nature, and psychological impact from three daily diary studies. *Journal of Social Issues, 57*(1), 31-53. Doi: 10.1111/0022-4537.00200.
- Vera-Gray, F. (2016). Men's stranger intrusions: Rethinking street harassment. *Women's studies International Forum, 58*, 9-17.
- Wierderman, M. (2005). The gendered nature of sexual scripts. *The family journal: Counseling and therapy for couples and families, 13*(4), 496-502. Doi: 10.1177/1066480705278729.